



Qui est concerné ?

Les saisonniers de l'Hôtellerie, de la Restauration, des Loisirs et des activités du Tourisme, en CDD ou demandeurs d'emploi.



Qui finance ces formations ?

Le coût pédagogique de la formation est intégralement pris en charge par l'un des partenaires du projet (Fafih, Fongecif ou Pôle Emploi). Selon votre situation, le maintien total ou partiel de votre rémunération est possible.



Pour en savoir plus, contactez votre délégation régionale Fafih.

Auvergne-Rhône Alpes

04 72 60 26 36
lyon@fafih.com

Bretagne

02 99 92 62 00
rennes@fafih.com

Île-de-France

01 40 17 20 50
idf@fafih.com

Normandie

02 31 83 24 20
caen@fafih.com

Nouvelle Aquitaine

05 56 79 69 00
bordeaux@fafih.com

Occitanie Pyrénées

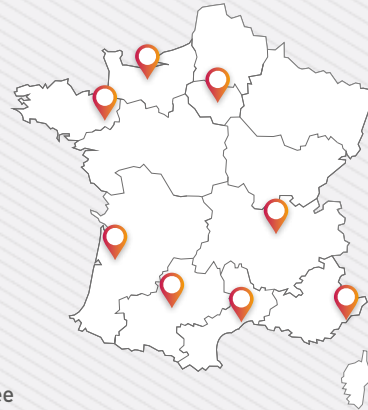
05 34 40 96 30
toulouse@fafih.com

Occitanie Méditerranée

04 99 54 96 10
montpellier@fafih.com

PACA

04 93 62 75 62
nice@fafih.com



www.fafih.com

Tous vos services 24h/24, 7j/7



POINT VIRGULE - 03 44 23 48 48 - Juin 2017



PRO-Saisons

Saisonniers, qualifiez-vous et sécurisez votre carrière



TREMLIN POUR LES SALAIRES

PRO-Saisons

Vous former pour mieux préparer votre avenir

PRO-Saisons a pour objectif de professionnaliser, qualifier et sécuriser durablement les saisonniers.

Ce dispositif s'articule entre périodes professionnelles en saison et périodes de formation en intersaison.

Il s'adresse particulièrement à vous qui souhaitez sécuriser votre carrière de saisonnier.

*Un accompagnement
sur-mesure
avant, pendant
et après la formation*



Quelles sont les formations éligibles ?

Avant le 31 mars 2018, choisissez votre formation en fonction de votre objectif professionnel. Les formations accessibles dans le cadre de **PRO-Saisons** doivent viser une certification : Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), diplôme, titre ...



Quelles sont les régions concernées ?

Auvergne-Rhône-Alpes / Bretagne / Île-de-France
Normandie / Nouvelle Aquitaine / Occitanie / PACA



Vous recherchez un emploi ou une formation ?

Connectez-vous sur
www.metiers-hotel-resto.fr



Exemple de parcours

1



Vous pouvez vous former avant la saison avec la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE).

2



Vous effectuez votre saison.

3



Vous désirez vous qualifier ? **PRO-Saisons** vous permet de vous former lors de l'intersaison.

4



Vous travaillez une nouvelle saison.

5



PRO-Saisons peut être renouvelé autant de fois que nécessaire jusqu'à l'obtention des certifications visées.